

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Valant mesure de publicité préalable au sens des articles L2122-1-1 et suivants du CGPPP

CNR a été sollicitée en vue de la mise à disposition d'emprises de terrains sur la commune de SAINT-PIERRE-DE-BŒUF comprenant :

- une zone de camping d'une superficie de 2.50 ha environ
- d'une base de loisirs de 8.80 ha environ
- d'un plan d'eau de la base de loisirs d'une surface de 20.70 ha environ
- d'une rivière artificielle d'une surface de 8.50 ha environ dont 1.15 ha de plan d'eau

le tout d'une surface totale d'environ 40 hectares, dépendant du domaine **public** de l'Etat qui lui a été concédé par ce dernier, le tout figurant sur les plans de situation figurant ci-après.

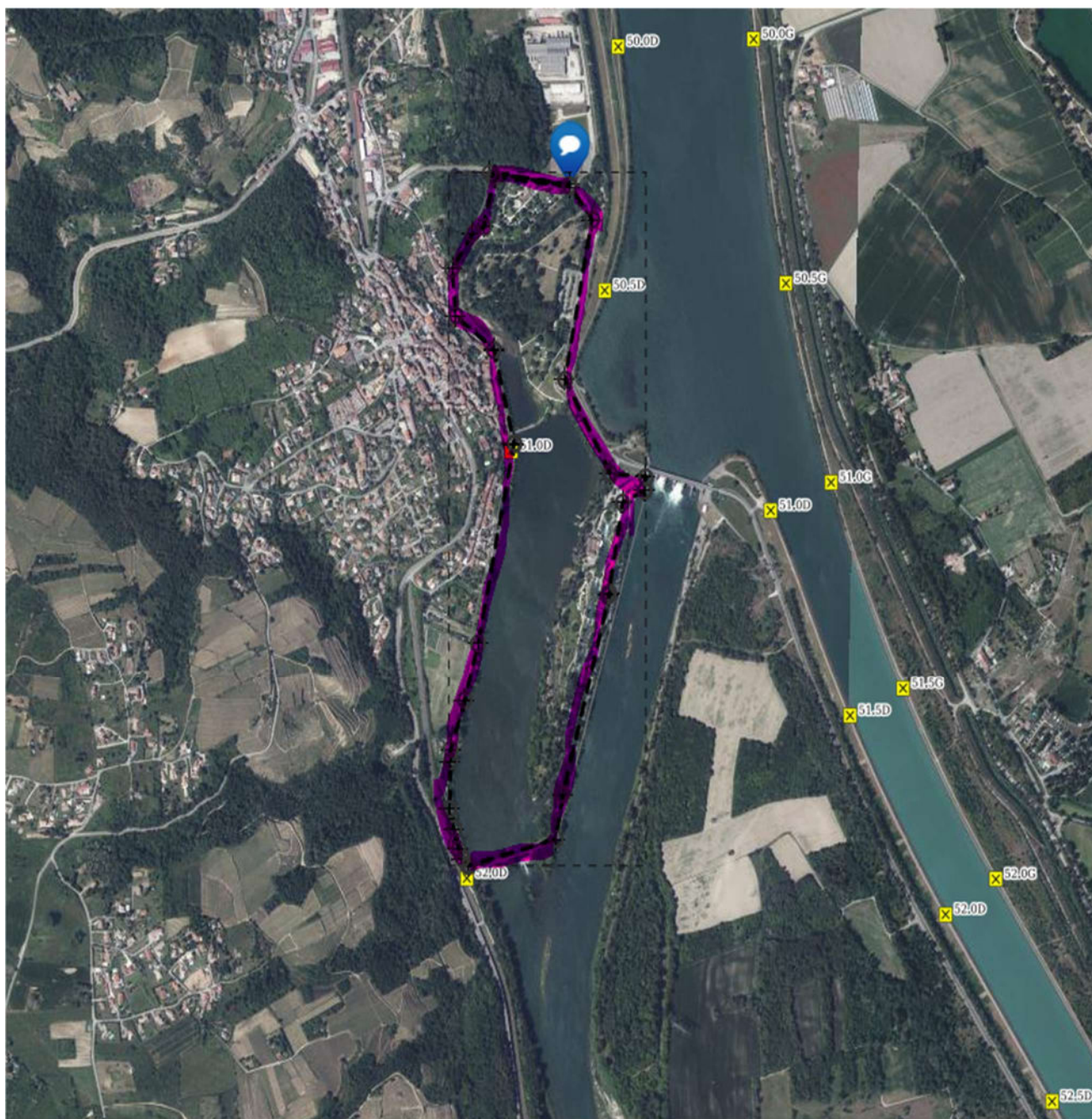
En conséquence, l'occupation de ces lieux est soumise aux règles de droit **public** et non aux règles de droit privé.

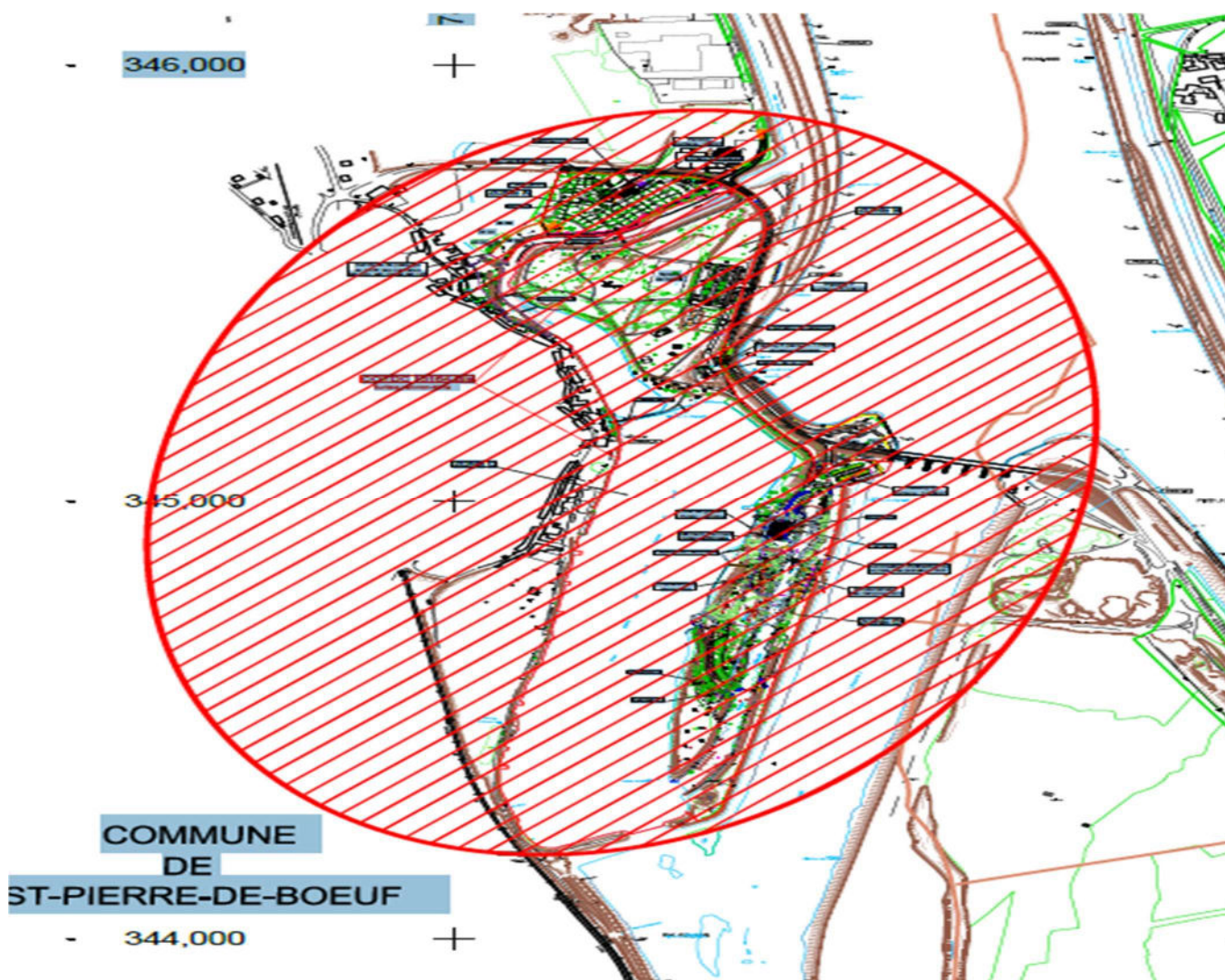
De ce fait, le statut juridique du bail commercial ne sera notamment pas applicable à la convention d'occupation qui serait conclue à l'issue du présent appel à manifestation d'intérêt.

Ci-après, le descriptif des installations présentes sur les différents secteurs :

	Nature des installations	Superficies (en m ² env.)
Zone « Camping »	Bâtiment d'accueil principal abritant l'accueil, une salle de restauration, une salle de jeux et divers locaux	549.05 m ²
	Piscine	
	Pataugeoire	94.50 m ²
	Bloc sanitaire et ses annexes	13 m ²
	Local technique et ses annexes	102.74 m ²
	Local d'ordures ménagères et ses annexes	22.54 m ²
	Parking d'entrée	34.55 m ²
	Emplacements campings	230 m ²
	Zone de loisirs enherbée	
	Eléments de signalisation et mobiliers urbains (tables, bacs de tri, poubelles, panneaux, escaliers, cheminements, clôtures, barrières, lampadaires...)	
	Réseaux	
Zone « Base de loisirs »	Une passerelle 2 de 55m x 2.4m	132 m ²
	Une passerelle 1 de 29m x 1.8m	52.2 m ²
	Passerelle existante	
	Ponton « pédalos » de 7m x 1.4m	9.8 m ²

	Maison de la Lône Parking parking PMR 2 terrains de football enherbés et ses cages métalliques 2 terrains de pétanque Une aire de jeux pour enfants Une zone de pique-nique et détente Eléments de signalisation et mobiliers urbains (tables, bacs de tri, poubelles, panneaux, escaliers, cheminements, clôtures, barrières, lampadaires...) Réseaux	404.56 m² 6000 m² 230 m²
Zone « Rivière artificielle »	Un bâtiment sur 3 niveaux 2 blocs sanitaires Parking Deux zones de camping toile et camping-car et viabilisation des terrains Terrasse bétonnée pour le snack, 5 pieux bétonnés 4 passerelles existantes Installations liées à l'exploitation de la rivière artificielle Zone enherbée de gradins Ponton mobile Abri bois démontable Eléments de signalisation et mobiliers urbains (tables, bacs de tri, poubelles, panneaux, escaliers, cheminements, clôtures, barrières, lampadaires,...) Réseaux	826 m² 35 m² + 25 m² 3 500 m² 2 840 m² + 1387 m² env. 82 m²





Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr.

Utilisation actuelle des lieux :

Il est ici précisé qu'au jour de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt les lieux sont occupés dans le cadre d'un titre d'occupation délivré par CNR expirant à la date du 30 juin 2026.

TITRE D'OCCUPATION EN COURS :

Les lieux objet du présent appel à manifestation d'intérêt sont actuellement occupés dans le cadre d'une convention d'occupation en cours dont l'expiration est prévue au 30 juin 2026.

DATE DE DISPONIBILITÉ DES LIEUX :

A titre indicatif la date de disponibilité des lieux susvisés est estimée au 01 Novembre 2026 .

Le dossier de candidature à compléter et à faire parvenir à CNR **au plus tard le Lundi 9 mars 2026 à 12 heures** est à réclamer par les personnes intéressées à l'une des adresses suivantes en précisant la **référence 13164 bis** :

- c.barthou@cnr.tm.fr ou cnr.vienne@cnr.tm.fr
- OU *Direction* des Territoires-Equipe Rhône Médian- ZA de Verenay -BP 77 -69420 AMPUIS

Le dépôt d'une candidature au présent appel à manifestation d'intérêt vaut acceptation pure et simple des stipulations de celui-ci.

Demande de substitution :

Le candidat sélectionné pourra solliciter l'accord écrit de CNR en vue de substituer une autre entité dans le bénéfice de sa sélection, ceci uniquement si cette entité :

- est contrôlée par lui au sens de l'article L233-3 du code du commerce,
- ou est l'un des membres du groupement ayant été sélectionné,
- ou est contrôlée, au sens de l'article L233-3 du code du commerce, par un ou plusieurs membres du groupement ayant été sélectionné.

Ladite entité devra reprendre strictement le même projet et les mêmes engagements que le candidat sollicitant la substitution.

En cas de demande de substitution au profit d'une entité contrôlée, le contrôle sur cette dernière devra être expliqué et justifié par le candidat.

En cas de pluralité de candidatures, une procédure de sélection en vue de la conclusion d'une convention d'occupation sera organisée par CNR qui informera alors tous les candidats ayant valablement déposé leur candidature des modalités de cette procédure.

CNR pourra stopper définitivement, et à tout moment, la procédure du présent appel à manifestation d'intérêt pour quelque motif que ce soit, ceci sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque rémunération ou indemnisation.